

Département du Nord  
Arrondissement de LILLE

# Communauté de communes PEVÈLE

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DELIBERATION CC\_2022\_002

#### OBJET :

#### AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUE

#### NUMERIQUE

*Signature d'une convention bipartite entre le Cdg59, et la CCPC pour la mise à disposition d'un agent du CDG59 pour une mission de Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO)*

#### Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 45

Suppléants présents : 0

Procurations : 4

Nombre de votants : 49

L'an deux mille vingt-deux, le 31 janvier à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni en visioconférence sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 24 janvier 2022, conformément à la loi.

#### **Présents :**

Luc FOUTRY, Président

Marie CIETERS, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

Bernard CHOCRAUX, 2<sup>ème</sup> Vice-Président

Michel DUPONT, 3<sup>ème</sup> Vice-Président

Yves LEFEBVRE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président

Joëlle DUPRIEZ, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Bruno RUSINEK, 6<sup>ème</sup> Vice-Président

Arnaud HOTTIN, 7<sup>ème</sup> Vice-Président

Benjamin DUMORTIER, 8<sup>ème</sup> Vice-Président

Nadège BOURGHELLE-KOS, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Sylvain CLEMENT, 10<sup>ème</sup> Vice-Président

Bernadette SION, 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Jean-Louis DAUCHY, 12<sup>ème</sup> Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Thierry LAZARO, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

#### **Ont donné procuration :**

Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE

Vincent PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN

Gilda GRIVON, procuration à Ludovic ROHART

Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

#### **Absents excusés :**

Thierry BRIDAULT, Didier WIBAUX, Alain DUCHESNE

Secrétaire de séance : Vincent LAVALLEZ

## AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUE

### NUMERIQUE

#### ***Convention entre le Cdg59, et la Communauté de Communes pour la mise à disposition d'un agent du CDG59 pour une mission de Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO)***

#### **Le Conseil Communautaire**

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) adopté par le Parlement européen et le Conseil le 27 avril 2016 (UE 2016/679),

Vu la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,

Vu l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, définissant les conditions d'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord dans le cadre de la convention de mise à disposition,

Considérant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, entré en vigueur le **25 mai 2018** et imposant la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO) dans les organismes publics ou autorités publiques traitant des données à caractère personnel,

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT peut demander l'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et la mise à disposition d'un agent pour une mission de Délégué à la Protection des Données afin d'assurer la mise en conformité au RGPD de ses propres traitements de données à caractère personnel.

Considérant que le DPD mis à disposition par le Cdg59 intervient dans le respect des obligations de discrétion, de secret professionnel et dans le cadre des missions telles que prévues au RGPD, dont :

- informer et conseiller les responsables de traitements ainsi que les agents ;
- réaliser l'inventaire des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ;
- évaluer les pratiques et accompagner à la mise en place de procédures ;
- identifier les risques associés aux opérations de traitement et proposer, à ce titre, des mesures techniques et organisationnelles de réduction de ces risques ;
- établir une politique de protection des données personnelles et en vérifier le respect ;
- contribuer à la diffusion d'une culture Informatique et Libertés au sein de l'établissement ;
- assurer, en lien avec l'établissement, la gestion des relations avec les usagers sur les questions de données à caractère personnel ;
- coopérer avec la CNIL et être le point de contact de celle-ci.

Considérant que le DPD du Cdg59 est obligatoirement associé de manière appropriée et en temps utile à tous les projets traitant des données à caractère personnel.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT s'engage à nommer de son côté, un Référent Local qui est l'interlocuteur privilégié du DPD du Cdg59 et l'assiste dans ses missions.

Considérant que la mise à disposition du Délégué à la Protection des Données mutualisé est facturée par le Cdg59 sur la base d'un coût horaire de 50€.

Oui l'exposé du Président,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 49 VOTANTS)**

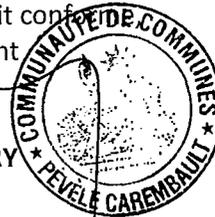
- ***D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission de Délégué à la Protection des Données, dont le projet est joint en annexe ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la mission de mise en conformité au RGPD ;***
- ***D'inscrire les dépenses afférentes au budget.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conf  
Le Président

Luc FOUTRY



Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le



ID : 059-200041960-20220131-CC\_2022\_002-DE

